

Décision

Générale

colonial

Décision n° 90-413-1931 Licenciement.

n° 90-413-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 avril 1931

Numéro JO

n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro

30 avril 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. Molière Paul), commis stagiaire du cadre local des services civils, est licencié par suppression d'emploi, pour compter du jour de son débarquement à Marseille, El ui est alloué une indemnité de licenciement égale à trois mois de traitement d'Europe (10.000 francs l'an). M. Molière sera rapatrié sur S/S Bernardit-de-Saint-Pit rre, quitfant Djibouti le 13 avril 1931. Il lui sera remis une feuille de vorage en chemin de fer, en vue d'obtenir le remboursement de ses frais de vorage de Marseille à Paris.